

## Préfecture de Loire-Atlantique

# Commune de BATZ-SUR-MER

# Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral					
n° IAL-2016-02	du 06 octobr	e 2016	mis à jour le		
2. Situation de la commune au reç	jard d'un ou plusie	urs plans de prév	vention de risq	ues naturels prévi	sibles
[PPRn]					
La commune est située dans le	périmètre d'un PPR	n		oui X	non
Approuvé	date 13 juillet 2	016	aléa	- submersion mari	ne
				- érosion côtière	
	date		aléa		
	date		aléa		
	date		aléa		
			_ aléa		
	date		_ aléa		
Les documents de référence sor - arrêté préfectoral du 13 juillet 2016 app		rosqu'îlo Guórandaiso	Saint Nazairo		V
- arrete prefectoral du 13 julilet 2016 app	——————————————————————————————————————	esqu'ile Guerandaise -	Saliit-Nazalie	Consultable su	
				Consultable su	_
				Consultable su	ur Internet
3. Situation de la commune au reç	ard d'un plan de p	révention de risq	ues technologi	iques [PPRt]	
	a faire htar all un DDD	-		oui	<b>10.00</b> V
La commune est située dans le				Oui	non x
	date		_ effet		
	date .		effet		
Les documents de référence sor	it:			0 " " 1 1	
				Consultable su	_
				Consultable su	_
4 Cituation de la commune ou rec		lamantaina navu l			
4. Situation de la commune au reg		•	•	•	9
en application des articles R 563-4 et R 1	25-25 du code de l'envilo	milement modilles par	les decrets II 2010-		
La commune est située dans une zo	one de sismicité		oyenne Modéré one <b>4</b> zone <b>3</b>		rès faible Zone <b>1</b>
La definitario del ditado dario dire 20	who do distribute	20110 0 20	20110	20110 2	20110 1
	pi	èces jointes			
5. Cartographie					
extraits de documents ou de dossiers per	mettant la localisation de	es immeubles au regard	l des risques encou	rus	
- carte des zones de sismicité					
- extraits cartographiques du	PPRL de la Presqu	u'île Guérandaise	e – Saint-Naza	ire	
O American		1154-4-1-	who was U		
6. Arrêtés portant ou ayant porté			•	• .	
La liste actualisée des arrêtés est consu	itable sur le site portail wi	ww.prim.net dans la rub	orique « Ma commu	ne tace aux risques »	

Le préfet de département

Date: Octobre 2016



# FICHE SYNTHETIQUE D'INFORMATION SUR LES RISQUES

#### **COMMUNE de BATZ-SUR-MER**

#### I - RISQUES IDENTIFIES PAR UN PLAN DE PREVENTION DES RISQUES LITTORAL (PPRL) APPROUVE

## Descriptif sommaire du Risque Littoral de la Presqu'île Guérandaise – Saint-Nazaire

La commune de Batz-sur-Mer a été affectée par la tempête Xynthia qui a concerné une partie importante de la façade atlantique les 27 et 28 février 2010. Cet événement reconnu catastrophe naturelle par arrêté interministériel en date du 11 mars 2010 a notamment conduit les pouvoirs publics à accélérer et intensifier l'élaboration des PPR Littoraux.

Cette commune est concernée par le PPRL de la Presqu'île Guérandaise - Saint-Nazaire approuvé par arrêté préfectoral en date du 13 juillet 2016. Ce PPRL traite des risques de submersion marine et d'érosion côtière.

Le PPRL prescrit des travaux sur les constructions et habitations existantes situées dans certaines zones délimitées par le PPRL (voir zonage réglementaire en annexe).

Ces travaux doivent être réalisés dans un délai de 5 ans après l'approbation du PPRL, soit d'ici le 13 juillet 2021.

La note de présentation et le règlement de ce PPRL, consultables via le lien ci-dessous, décrivent les caractéristiques des travaux précités.

L'ensemble des documents relatifs à ce PPRL sont consultables sur internet :

http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-naturels-et-technologiques/Prevention-des-risques-naturels/Plans-Prevention-Risques-Naturels-Previsibles/Les-Plans-de-Prevention-des-Risques-Littoraux-en-Loire-Atlantique/Le-PPRL-de-la-Presqu-ile-Guerandaise-Saint-Nazaire

#### Nature et caractéristiques du risque

La tempête Xynthia est née d'une dépression atmosphérique située sur l'Atlantique à des latitudes très basses. Cette dépression a évolué en tempête et a touché les côtes atlantiques françaises dans la nuit du 27 au 28 février, au maximum de son creusement (centre dépressionnaire à 969 hPa), avant de poursuivre sa route vers le Nord de la France.

Du point de vue météorologique, la tempête Xynthia, de taille et d'intensité peu communes, n'a cependant pas atteint le caractère exceptionnel des tempêtes de décembre 1999 et 2009. Les rafales maximales relevées en plaine ont été de 160 km/h sur le littoral et de 120 km/h à 130 km/h dans l'intérieur des terres.

Néanmoins, le centre de basses pressions et les forts vents, associés à Xynthia ont provoqué une élévation du niveau de la mer (surcote) rarement atteinte selon les observations réalisées. Comme Xynthia est arrivée sur les côtes françaises au moment de la pleine mer d'une marée de vives eaux à fort coefficient, la coïncidence des deux phénomènes a en effet provoqué d'importantes inondations dans les zones littorales.

Le niveau marin a atteint 4,20 m NGF au marégraphe de Saint-Nazaire.

#### Typologies et qualification des aléas de référence

#### a) La submersion marine :

Le PPRL prend en compte deux aléas de submersion marine distincts :

- l'aléa de référence sur l'aire d'étude qui correspond aux niveaux atteints par un événement de type Xynthia augmentés de 20 centimètres afin d'intégrer l'élévation du niveau de la mer estimée à court terme du fait du changement climatique,
- l'aléa à échéance 2100 qui correspond aux niveaux atteints par un événement de type Xynthia augmentés de 60 centimètres afin d'intégrer l'élévation possible du niveau de la mer à cette échéance.

Pour chacun de ces deux événements, quatre niveaux d'aléas ont été définis en fonction du croisement de la hauteur de submersion et de la vitesse d'écoulement selon le tableau ci-après :

Hauteur d'eau Vitesse	Moins de 0,5 m	Entre 0,5 m et 1 m	Plus de 1 m
Moins de 0,2 m/s	Aléa faible	Aléa modéré	Aléa fort
Entre 0,2 m/s et 0,5 m/s	Aléa modéré	Aléa modéré	Aléa fort
Plus de 0,5 m/s	Aléa fort	Aléa fort	Aléa très fort

Par ailleurs, les secteurs situés au sein des bandes de précautions derrière des ouvrages de protection (ou des éléments de topographies pouvant se comporter comme tels : cordons dunaires, etc...) ainsi que ceux susceptibles d'être affectés par des chocs mécaniques liés à l'action de la houle sont caractérisés par un aléa fort vis-à-vis de l'aléa de submersion marine Xynthia + 20 centimètres.

#### b) L'érosion côtière :

L'aléa de référence pour le PPRL lié au recul du trait de côte a été défini à partir du recul estimé à l'horizon 2100 (pour les falaises et les plages) selon les méthodologies développées dans la note de présentation.

Seul l'aléa fort caractérise l'érosion côtière dans la mesure où la nature de cet aléa implique une disparition du foncier concerné à l'horizon 2100 qui ne peut, dès lors se voir appliquer des prescriptions réglementaires permettant de diminuer la vulnérabilité des projets.

Les cartes du PPRL de la Presqu'île Guérandaise – Saint-Nazaire, ont été dressées sur un fond de plan parcellaire.

Les différentes zones réglementaires retenues sont représentées par un code couleur.

Elles sont consultables à l'adresse suivante :

http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-naturels-et-technologiques/Prevention-des-risques-naturels/Plans-Prevention-Risques-Naturels-Previsibles/Les-Plans-de-Prevention-des-Risques-Littoraux-en-Loire-Atlantique/Le-PPRL-de-la-Presqu-ile-Guerandaise-Saint-Nazaire

#### II - RISQUE SISMIQUE

Un séisme est une vibration du sol, transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

#### Zonage sismique

Un zonage sismique de la France selon cinq zones a été élaboré (article D 563-8-1du code de l'environnement). Ce zonage remplace celui paru en 1991.

L'analyse de la sismicité historique (à partir des témoignages et archives depuis 1 000 ans), de la sismicité instrumentale (mesurée par des appareils) et l'identification des failles actives, a permis de définir l'aléa sismique de chaque commune, c'est-à-dire l'ampleur des mouvements sismiques attendus sur une période de temps donnée (aléa probabiliste).

#### Le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 divise le territoire métropolitain en cinq zones de sismicité

• zone 1 : sismicité très faible

• zone 2 : sismicité faible

• zone 3 : sismicité modérée

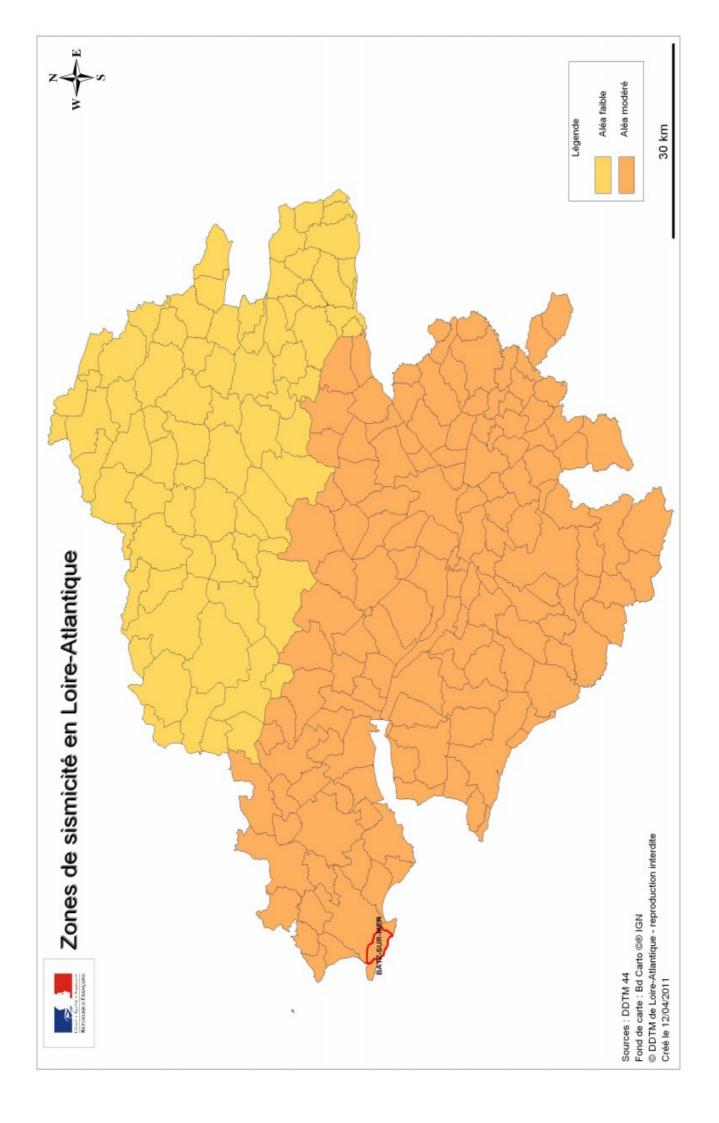
• zone 4 : sismicité moyenne

• zone 5 : sismicité forte

Alors que le zonage précédent ne couvrait que 17 communes en Loire-Atlantique, toutes les communes sont désormais concernées par le risque sismique :

- 70 communes en aléa faible
- 142 communes en aléa modéré

Des règles de construction parasismiques sont différentes selon la zone d'aléa considérée et la catégorie de bâtiments.





# Liste des arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune de BATZ-SUR-MER (Loire-Atlantique – MAJ 30/11/2015)

N° INSE E	Communes	Risque	Date début	Date fin	Date arrêté	Date JO
44010	BATZ-SUR-MER	Inondations et coulées de boue	13/01/1998	13/01/1998	26/05/1998	11/06/1998
44010	BATZ-SUR-MER	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
44010	BATZ-SUR-MER	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	10/03/2008	10/03/2008	11/09/2008	16/09/2008
44010	BATZ-SUR-MER	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	09/02/2009	10/02/2009	14/08/2009	20/08/2009
44010	BATZ-SUR-MER	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	27/02/2010	28/02/2010	11/03/2010	13/03/2010

### **RAPPEL**

Il appartient au vendeur ou au bailleur d'un immeuble bâti sinistré à la suite d'une catastrophe naturelle ou technologique d'informer l'acquéreur ou le locataire.